

## RAPPEL : Traitement des résultats | MODÉRATION

### Traitement des résultats | MODÉRATION

Assurer que les résultats issus du processus d'évaluation des apprentissages des élèves en classe soient comparables afin d'introduire plus de justice et d'équité dans ce processus.

#### La modération

- La modération statistique vise à atténuer les effets des pratiques locales en situant les élèves sur une même échelle
- Elle consiste à ajuster les résultats obtenus par les élèves de différents groupes-classe en fonction de leur rendement à une **épreuve de calibration** (épreuve ministérielle) avec des **conditions d'administration identiques** et des **outils de correction uniforme**

#### La modération | Pourquoi

- Les notes transmises par les écoles ne sont pas vraiment comparables
- Chaque école choisit ses formes d'évaluation (examens, travaux, appréciation, etc.) et le contenu de la note qui est transmise au MEQ
- Assure la validité des résultats qui servent à obtenir des unités pour la délivrance du DES (valeur du DES)

#### Application de la modération | Épreuve ministérielle

La modération des notes consiste pour le ministère à comparer, pour chaque groupe d'élèves, les notes obtenues à l'école avec celles obtenues à l'épreuve ministérielle. Par un procédé statistique, la distribution des notes de chaque groupe d'élèves en ce qui concerne les épreuves d'établissement est ajustée par rapport à celle qui a trait à l'épreuve ministérielle, en fonction de la moyenne et de l'écart type (c'est-à-dire la dispersion des notes autour de la moyenne).

L'épreuve ministérielle à laquelle sont soumis l'ensemble des élèves inscrits à un même cours procure un bon indice du rendement relatif des différents groupes d'élèves. Il est donc possible d'utiliser les notes obtenues à une épreuve ministérielle pour « modérer » celles attribuées par l'établissement, c'est-à-dire pour minimiser ou annuler l'effet des variations locales.

La modération permet donc de modifier **à la hausse ou à la baisse** les notes obtenues à l'école, mais l'élève conserve toujours la position qu'il avait dans son groupe avant l'alignement des notes.

Toutefois, cette pratique n'a jamais pour conséquence de faire échouer l'élève qui aurait obtenu la note de passage à l'épreuve ministérielle de la compétence évaluée.

## Bulletin 2025 - 2026

Une colonne distincte pour identifier que le résultat final apparaîtra sur le relevé officiel du MEQ

Exemple :

Science et technologie Code de matière : 055444 - Groupe : Enseignante ou enseignant :	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Résultat final
Pratique		74		74
Théorie	71	84		MEQ
Résultat disciplinaire	71	80		MEQ
Moyenne du groupe	46	56		55
Unités				MEQ
Absences	Étape 1: 3	Étape 2: 5	Étape 3:	
<i>Les résultats finaux inscrits au bulletin à chacune des compétences sont les notes-école qui seront transmises au MEQ. La note de la compétence visée par une épreuve ministérielle pourrait être modérée par ce dernier. Elle servira au calcul du résultat final de la compétence (50%) en tenant également compte de la note de l'épreuve convertie (50%). Vous devez donc consulter le relevé des apprentissages du MEQ en ligne pour attester la réussite de la matière et connaître la note finale.</i>				
Commentaires :				

**Résultat final / Relevé MEQ**  
au bulletin et le commentaire  
pour les matières comprenant  
une épreuve MEQ